Envoyé en préfecture le 16/07/2021
Reçu en préfecture le 16/07/2021
Affiché le 16/07/2021
ID : 038-213802374-20210715-DEL_2021_37-DE

Mizoën

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 9 juillet 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Etaient excusées : GONON Florence (pouvoir à MICHEL Bernard), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à PHILIPPE Francine),

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 9
VOTANTS : 11
CONTRE : 1
ABSENTION : 0
POUR : 10

Délibération n° 2021/37 : Création de deux postes d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire propose à l'assemblée de créer deux emplois au grade d'agent de maîtrise territorial à temps complet.

L'effectif des emplois ne se trouve pas modifié :

Ancien effectif : 8 Nouvel effectif : 8

Le Conseil Municipal, à dix (10) voix pour et une (1) voix contre, sur proposition du Maire :

DECIDE de créer deux postes à temps complet **d'agent de maîtrise territorial,**

DIT que ces emplois seront effectifs au 15 juillet 2021,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés sont inscrits au budget principal, chapitre 012,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage : 16 JUIL. 2021

MAIRIE DE MIZOËN 38142